

**ARRÊTÉ DEP-2024-289 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE AGENT DE SECURITE**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2010 modifié par l'arrêté du 30 novembre 2016 portant création du certificat d'aptitude professionnelle agent de sécurité ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2024-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle agent de sécurité pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris, et Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Grégory BONNETAIN, professionnel

Vice-président :

Monsieur Jean-Louis ROCCA, enseignant

Enseignants :

Monsieur Arnauld MARTIN

Monsieur Alexandre MIQUEL

Monsieur Ludovic RICHAUD

Monsieur Djamel ABDI

Professionnels :

Monsieur Reynald BARRE

Monsieur Félix DEGNI

Monsieur Guillaume MULLER

Madame Agnès MONS

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER